

# Étude : Comprendre l'écart des absences du travail entre les secteurs public et privé, 2012

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le jeudi 19 septembre 2013

En 2012, les employés à temps plein du secteur public se sont absentés 12,4 jours pour cause de maladie ou d'obligations personnelles ou familiales, comparativement à 8,3 jours chez les employés du secteur privé, soit une différence de 4,1 jours.

Cette différence est attribuable à plusieurs facteurs, puisque la main-d'œuvre dans le secteur public comporte plus de travailleurs plus âgés, plus de femmes et plus de travailleurs syndiqués. Lorsque ces facteurs sont pris en compte, l'écart entre les secteurs public et privé diminue d'environ 80 %, soit de 4,1 jours à 0,8 jour.

Dans l'ensemble, les employés à temps plein syndiqués ont perdu en moyenne 12,9 jours de travail pour des raisons personnelles en 2012, comparativement à 7,5 jours chez leurs homologues non syndiqués. Les employés syndiqués se sont davantage absentés que leurs homologues non syndiqués, à la fois dans les secteurs public et privé.

Les employés à temps plein de 55 à 64 ans ont perdu 12,4 jours en moyenne, comparativement à 6,1 jours chez les 20 à 24 ans. Les femmes se sont absentées pendant 11,4 jours, comparativement à 7,6 jours chez les hommes.

Les absences du travail ont aussi varié selon les catégories professionnelles. Toutefois, ces variations n'expliquaient pas l'écart de jours d'absence entre les secteurs public et privé.

## Note aux lecteurs

*Cet article porte sur des données diffusées aujourd'hui sur les absences du travail de 2012 tirées de l'Enquête sur la population active. Les absences du travail correspondent au nombre estimatif de jours que prennent les employés à temps plein n'occupant qu'un emploi (sauf les militaires) pour cause de maladie ou d'incapacité ou pour obligations personnelles ou familiales et exclut les autres formes d'absences (y compris les congés parentaux et de maternité).*

*Le secteur public comprend les employés des administrations publiques fédérale, provinciales, territoriales, municipales, des Premières Nations et des autres instances autochtones, de même que les sociétés d'État, les régies des alcools, et les autres établissements publics comme les écoles (y compris les universités), les hôpitaux et les bibliothèques.*

**Données offertes dans CANSIM : tableaux 279-0029 à 279-0039.**

**Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3701.**

L'article « Comprendre l'écart des absences du travail entre les secteurs public et privé » présenté dans la publication *Regards sur la société canadienne* (75-006-X) est maintenant offert à partir du module *Publications* de notre site Web, sous l'onglet *Parcourir par ressource clé*.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca).



---

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données ou pour obtenir plus de renseignements sur *Regards sur la société canadienne*, communiquez avec Sébastien LaRoche-Côté au 613-951-0803 (sebastien.larochelle-cote@statcan.gc.ca), Division de la statistique du travail.